

## Dispositif d'accompagnement des entreprises en difficulté

Le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises de la Seine-Maritime (CODEFI 76) est une instance d'expertise économique et financière reconnue. Présidé par le préfet, assisté du directeur régional des Finances Publiques, le CODEFI est compétent pour examiner la situation des entreprises de moins de 400 salariés, tous secteurs confondus.

### Quel est l'objectif ?

Aider l'entreprise confrontée à de grandes difficultés financières. La démarche du CODEFI est confidentielle. L'examen de la situation, ses conseils et ses interventions sont gratuits pour l'entreprise.

### Qui peut faire appel au CODEFI ?

Toute entreprise, quels que soient son secteur d'activité et sa situation juridique, ayant un effectif inférieur ou égal à 400 salariés, qui rencontre des problèmes de financement de nature à remettre en cause sa structure et son organisation.

### Que sont les CODEFI ?

Présidés par le Préfet du département, ils rassemblent le directeur de la Banque de France, les représentants des services déconcentrés de l'État (DRFIP, DIRECCTE) et de l'URSSAF ainsi que les sous-préfets d'arrondissement. Les commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) participent aux travaux des comités.

Les CODEFI travaillent en étroite collaboration avec les Commissions des chefs de services financiers (CCSF).

### Quelles sont les missions du CODEFI ?

- . La détection des difficultés et le traitement de ces dernières.
- . La médiation, dans un climat de confiance, avec les partenaires de l'entreprise :
  - Administrations, DIRECCTE, URSSAF, médiateur du crédit ;
  - Actionnaires, assureurs, banque de France, BPI, fournisseurs créanciers.

. La recherche de trésorerie (octroi d'avances remboursables, prêts bonifiés,...) en présence de perspectives réelles de redressement pour l'entreprise.

. L'accélération du règlement des créances publiques détenues par l'entreprise (marchés publics, paiement de factures de l'État, remboursement de crédit de TVA...).

. L'intervention en appui éventuellement au mandataire ad hoc.

. La recherche de solutions de restructuration.

Le CODEFI peut proposer de financer un audit de l'entreprise constituée sous la forme d'une société commerciale, afin de valider certains éléments (à noter que l'entreprise individuelle ou la société unipersonnelle n'est pas éligible).

### Comment saisir le CODEFI ?

L'entreprise doit s'adresser au secrétaire permanent du CODEFI à la Direction régionale des finances publiques de Normandie :

**codefi.ccsf76@dgfip.finances.gouv.fr**